Image not found or type unknown

Agression entainant un jour d'itt

Par **titine06**, le **02/11/2009** à **18:58**

Bonjour,
Je suis convoqué au TGI de Grasse pour je cite "violences volontaires avec une arme, en l espèce une crosse de hockey, ayant entrainées une une itt de un jour". En fait il s'agit d'une altercation en voiture, la personne est descendue de la voiture et m'a injuriée violemment, j'ai pris peur et j'ai sorti la crosse de hockey et l'ai frappé aux jambes. J'ai 19 ans, en BTS en alternance. Je vis chez mes parents. Je gagne 700 € par mois. Quelle sanction maximale peut on m'infliger ? Aurais-je une inscription au casier judiciaire ? Ai-je droit à l'aide juridictionnelle ? car je ne veux pas impliquer mes parents.
Merci pour votre aide.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés